

PHI 8071 Philosophie de la connaissance
PHI 911A Séminaire I: Théorie de la connaissance
Automne 2023
Alain Voizard
Jeudi 9h30 – 12h30

DE LA CERTITUDE

Les derniers écrits de Ludwig Wittgenstein (1889-1951) ont été publiés en 1969 sous le titre *On Certainty – Über Gewißheit*. Ce texte important sera le point de départ de ce séminaire qui sera consacré exclusivement à l'investigation du concept de certitude. La matière est cependant vaste et complexe ce qui fait que nous ne pourrions pas couvrir tous les aspects de cette question philosophique.

Voyons, par exemple, pêle-mêle, certaines des questions qui pourraient être abordées.

Dans une perspective wittgensteinienne :

- Aux §§ 340-3 de son ouvrage, Wittgenstein soumet l'idée de considérer certaines propositions comme nécessaires pour articuler une partie de la connaissance. Il les apparente aux gonds qui doivent demeurer fixe afin de permettre à une porte de bouger.
- Quels sont le statut et le rôle exact de ces propositions-gonds?
- Ces propositions-gonds sont-elles 'certaines', ou sont-elles soustraites par *fiat* à toute forme de révision?
- Les propositions-gonds sont-elles mooréennes?
- Les propositions-gonds sont-elles dépendantes du contexte?
- Les propositions-gonds sont-elles susceptibles dans le temps? Peuvent-elles fluctuer au gré des découvertes scientifiques? Sont-elles liées à une culture?
- Peut-on construire, sur les bases de la proposition wittgensteinienne, une épistémologie des gonds?
- Etc...

Dans un contexte qui n'est pas wittgensteinien :

- Quelle est la nature de la certitude?
- Y a-t-il plusieurs espèces de certitudes?
- Si on peut dire d'une personne qu'elle est certaine de la vérité d'une proposition, que ' $2 + 2 = 4$ ' par exemple, et qu'on peut aussi dire de la proposition qu'elle est certaine; la certitude est-elle alors un état ou une propriété d'un agent épistémique ou encore la propriété d'une proposition?

- Pour être considérée comme certaine, une proposition doit-elle avoir une probabilité de 1 ou est-ce qu'on peut tolérer une probabilité plus faible?
- Si, comme le disent les probabilistes, tout savoir n'est jamais que plus ou moins probable, à quel degré de probabilité correspond donc la certitude?
- La certitude est-elle affectée par le contexte? En effet, en théorie de la décision rationnelle certains disent qu'un agent épistémique manifesterait sa certitude en agissant sur la base d'une proposition à laquelle on attribue une probabilité de .6, mais en salle d'opération, une chirurgienne refuserait toute opération optionnelle si la probabilité de réussite est sous les .8 (ou même .89).
- Etc...

Nous ne pourrions évidemment approfondir toutes ces questions, surtout que, nous le verrons, beaucoup s'en faut pour qu'elles épuisent le domaine. La ligne directrice, le fil d'Ariane qui liera l'ensemble des séances du séminaire et qui nous permettra de choisir lesquelles de ces questions seront approfondies et lesquelles seront écartées dépendra des intérêts philosophiques des personnes inscrites. Une chose est certaine : le point de départ de ce séminaire sera *De la certitude*.

Voici certains des textes¹ qui seront abordés :

- Bouveresse, J. [1987] *La force de la règle*, Paris :Minuit.
- Bouveresse, J. [2022] *Les vagues du langage*, Paris : Seuil.
- Bouveresse, J., S. Laugier et J.-J. Rosat éd. [2002] *Wittgenstein, dernières pensées*, Marseille : Agone.
- Coliva, A. (2012) *Mind Meaning and Knowledge*, Oxford : Oxford UP.
- Coliva, A. [2015] *Extended Rationality, A Hinge Epistemology*, New York : Palgrave Macmillan.
- Coliva, A. & D. Moyal-Sharrock [2016] *Hinge Epistemology?*, Leiden: Brill.
- Crary, A. & R.J. Read [2000] *The New Wittgenstein*, Oxford : Blackwell.
- Fraassen, B. van [1995] « Fine-Grained Opinion, Probability, and the Logic of Full Belief », *Journal of Philosophical Logic*, Vol. 24, No. 4 (Aug., 1995), pp. 349-377.
- Gärdenfors, P. [1988] *Knowledge in Flux*, Cambridge (Mass.) : MIT Press.
- Huber, F & C. Schmidt-Petri (ed.) [2009] *Degrees of Belief*, Berlin: Springer.
- Kuhn, T. [1962] *The Structure of Scientific Revolutions*, Chicago : Chicago University Press.
- Lawlor, K. [2013] *Assurance*, Oxford: OUP.
- Moore, G. E. [1953] *Some Main Problems of Philosophy*, London : George Allen and Unwin.
- Moore, G. E. [1959] *Philosophical Papers*, London : George Allen and Unwin.
- Moore, G. E. [1962] *The Common Place Book of G.E. Moore 1919-1953*, ed. by Casimir Lewy, London : George Allen and Unwin.

¹ À titre indicatif seulement puisqu'une bibliographie conséquente compterait sans doute plusieurs centaines de titres. Une bibliographie plus élaborée sera distribuée en début de semestre.

- Moyal-Sharrock, D. [2004] *The Third Wittgenstein*, Farnham: Ashgate (réédition 2016 Routledge).
- Moyal-Sharrock, D. [2004] *Understanding Wittgenstein's On Certainty*, New York : Palgrave Macmillan.
- Moyal-Sharrock, D. & W.H. Brenner [2007] *Readings of Wittgenstein's On Certainty*, Basingstoke: Palgrave.
- Moyal-Sharrock, D. [2013] « La certitude-gond », dans Romano [2013] pp. 439-473.
- Putnam, H. [1981] *Reason, Truth and History*, Cambridge : Cambridge University Press.
- Romano, C. [2013] *Wittgenstein*, Paris : Cerf.
- Sandis, C. & D. Moyal-Sharrock [2022] *Extending Hinge Epistemology*, London : Antem Press.
- Stroud, B. [1984] *The Significance of Philosophical Scepticism*, Oxford : Clarendon.
- Williams, M. (1996) *Unnatural Doubts*, Princeton: Princeton UP.
- Williams, M. (2004) « Scepticism in the Context of Philosophy », *Philosophical Issues*, Vol. 14, Epistemology, pp. 456-475.
- Williams, M. (2013a) « Knowledge, Ascriptivism and Defeasible Concepts », *Grazer Philosophische Studien*, 87, pp. 9-36.
- Williams, M. (2013b) « Skepticism, Evidence and Entitlement », *Philosophy and Phenomenological Research*, Vol. LXXXVII, No 1, pp. 36-71.
- Williamson, T. (2000) *Knowledge and its Limits*, Oxford, OUP.
- Wittgenstein, L. [1922] *Tractatus Logico-Philosophicus*, London: Routledge & Kegan Paul.
- Wittgenstein, L. [1969/2006] *De la certitude*, trad. D. Moyal-Sharrock, Paris : Gallimard.



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

INFO
SPHÈRE

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Pour plus d'information :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Pour obtenir du soutien ou effectuer un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514 987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence à caractère sexuel à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<https://harcelement.uqam.ca/>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185 Local DS-2110

Service de la prévention et de la sécurité : 514 987-3131

Politique no 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap

Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : <http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap : https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible :

En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300

Par téléphone : 514 987-3148

Courriel : situation.handicap@uqam.ca

En ligne : <http://vie-etudiante.uqam.ca/>